

[Detail Actualité](#)

27 janvier 2015 - 17 : 54



25/01/2011

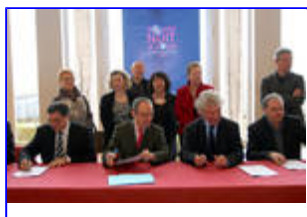
Brest s'engage dans une charte de la vie nocturne

Solidarité / Proximité

Les chartes de vie nocturne apparaissent ces dernières années comme un axe fort retenu par les grandes villes pour poser les conditions propices à une vie nocturne de qualité. La ville de Brest s'engage à son tour dans cette démarche partenariale.

En tant que ville-centre, Brest se trouve au cœur des activités de détente, de loisirs et de fêtes. L'activité nocturne fait partie de l'attractivité d'une métropole et chacun doit y trouver sa place : riverains, commerçants, étudiants, noctambules...

Comme de nombreuses villes en France, la Ville de Brest est concernée par l'alcoolisation massive des jeunes dans les espaces publics mais aussi dans la sphère privée à l'occasion des fêtes et animations. Certains soirs, les nuisances occasionnées par les personnes fréquentant les établissements dépassent le seuil tolérable pour les riverains. L'interdiction de fumer dans les établissements recevant du public a créé de nouvelles formes d'utilisation de l'espace aux abords des établissements (terrasses couvertes et chauffées, occupation des trottoirs...).



C'est pourquoi la Ville de Brest a souhaité s'engager dans l'élaboration d'une charte de vie nocturne. Un comité de pilotage (Ville de Brest, Sous-préfecture et Parquet du TGI de Brest, Police nationale, syndicats professionnels et Chambre de commerce) ainsi que des groupes de travail thématiques se sont réunis pour faire des propositions d'engagements des partenaires, à partir des bonnes pratiques recensées auprès des professionnels dans le cadre d'une enquête préalable.

L'ensemble des établissements concernés par cette démarche recevra un courrier pour leur présenter la charte de la vie nocturne, pour les inviter à signer cette charte et leur donner les modalités de labellisation (fiche de candidature, comité de labellisation..).

Télécharger

[La charte de la vie nocturne de Brest](#)